

# Concept de déconfinement progressif

## Mesures de protection

## Information collaborateurs

Fondation les Buissonnets

Version du 06 Mai 2020

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Depuis le 16 mars 2020, les choses ont bien changé à la Fondation Les Buissonnets. Chaque institution et service a mis en place des mesures de confinement pour ses collaborateurs et pour ses bénéficiaires adaptées à son fonctionnement. Jusqu'à ce jour, le confinement s'est bien déroulé et nous avons eu la chance de ne déplorer aucun cas grave de Covid19, ni chez nos bénéficiaires, ni chez nos collaborateurs.

Selon les directives du Conseil fédéral et du Conseil d'État du canton de Fribourg, nous procédons maintenant au déconfinement progressif, dans le respect des mesures de protection tant pour les collaborateurs que pour les bénéficiaires.

Les institutions et services de la Fondation les Buissonnets vous communiquent dans le document présent les modalités communes du déconfinement dans le but de permettre à chacune et chacun un retour serein au travail.

Notre objectif est de répondre ici aux questions que vous pourriez vous poser. Dans le même temps, nous savons que la situation peut rapidement évoluer et nous serons amenés à vous communiquer les évolutions des directives de l'État, SESAM ou SPS, sur les mesures de protection ou tout autre sujet lié à la pandémie. De plus, certaines questions ne sont à ce jour pas tout à fait résolues et nous sommes en contact étroit avec nos partenaires étatiques pour obtenir des réponses que nous vous communiquerons également dès que possible.

Le présent concept est validé et discuté régulièrement avec le SESAM, le SPS et INFRI.

Nous vous souhaitons que ce retour aux conditions presque normales de travail vous trouve en bonne forme, et nous nous réjouissons de reprendre ensemble nos activités au sein de nos institutions et de nos services.

La DIBU

Marcel Burkhardt, Président ; Christine Alexander, Anne Jochem, Marianne Schmuckli, Mario Seebacher

## Objectifs du processus de déconfinement progressif

- ⇒ Empêcher la contamination
- ⇒ Assurer un retour progressif à la normale dans chaque institution
- ⇒ Garantir les mesures de sécurité édictées par la confédération et le canton
- ⇒ Offrir une prise en charge la plus adaptée et « normale » possible
- ⇒ Communiquer régulièrement avec le personnel et répondre aux questions de celui-ci
- ⇒ Soutenir les particularités de la prise en charge de chaque institution

## Principes généraux

### Éviter au maximum les déplacements

Privilégier le télétravail si possible, les mails, les téléphones.

Respecter la distance de 2m entre collaborateurs.

Les enfants ne se déplacent pas seuls et sont accompagnés par un collaborateur.

### Accès à la Fondation

Entrée interdite d'une manière générale aux personnes externes : familles, fournisseurs, maitres d'état, sauf exception discutée avec la direction.

Entrée limitée à l'entrée principale bâtiment 3 (portes fermées) et entrée bâtiment 5.

### Respect des règles d'hygiène et protection de l'OFSP

Masques : seulement si les 2 m de distance ne peuvent pas être respectés + cas particuliers. Dans ce cas : 1 masque pour ½ jour de travail. Durant les déplacements au sein de la Fondation, les masques sont obligatoires pour les collaborateurs.

Aucun rassemblement de plus de 5 collaborateurs, ni attroupement temporaire : pas de colloques, de formations, ou autres réunions en présentiel.

Effectifs des classes et des groupes de vie : Selon le plan mis à jour par votre institution

### Matériel

Le matériel mis à disposition des collaborateurs reste la propriété de la Fondation Les Buissonnets. Il est interdit de s'en servir à titre privé.

### Affichage

5 panneaux d'affichage identiques sont posés dans les couloirs des bâtiments 3 et 4 (toujours pour éviter les attroupements).

Les infos officielles y seront mises.

## 1. Mesures de protection des collaborateurs et des bénéficiaires

### État de santé du collaborateur

- ⇒ Si vous ressentez des symptômes suivants, vous informez votre direction et vous restez à la maison.
- toux (généralement sèche)
  - maux de gorge
  - insuffisance respiratoire
  - fièvre, sensation de fièvre
  - douleurs musculaires
  - perte soudaine de l'odorat et/ou du goût
- Plus rarement:
- maux de tête
  - symptômes gastro-intestinaux
  - conjonctivite
  - rhume
- ⇒ Si vous êtes une personne à risque ou vulnérable au sens de la circulaire du médecin cantonal (annexe 1) vous informez votre médecin, le rendez attentif au présent concept de protection, et celui-ci décide si vous pouvez ou non aller travailler. Dans la négative, il vous délivre une attestation médicale que vous transmettez à votre direction.
- ⇒ Dans la mesure où vous avez un doute, prenez connaissance du screening édité par le canton et joint en annexe 2

### État de santé du bénéficiaire

Un enfant ou adulte qui présente un ou plusieurs de ces symptômes est renvoyé immédiatement à sa famille aux frais de celle-ci. Sont réservées les situations de placement de justice ou spécifiques au Homato.

Les symptômes décisifs sont les mêmes que ci-dessus.

Si symptômes : le collaborateur porte un masque et isole l'élève et téléphone à la direction

Le retour à la maison se fait par les parents ou en taxi payé par les parents s'ils ne peuvent venir en voiture.

### Règles de protection

Les règles de l'OFSP s'appliquent il s'agit notamment :

Nettoyage complet des mains toutes les 2 heures. Le savon est suffisant ; dans le cas où vous n'avez pas de point d'eau à proximité, utiliser le gel glyco-alcoolique mis à disposition dans chaque classe par l'intendance ; celle-ci s'assure du remplissage des bouteilles (attention : laisser les bouteilles vides en évidence dans la classe ou groupe pour que le remplissage puisse s'effectuer). Chaque collaborateur peut amener un contenant individuel pour le remplir au fur et à mesure et l'utiliser lors des déplacements durant la journée.

Les enseignants, éducateurs, thérapeutes, et tous autres collaborateurs sont responsables de la bonne tenue du matériel de protection confié, ainsi que de s'assurer qu'il reste disponible dans les classes et groupes.

La distance de 2m reste à appliquer entre collaborateurs; il est plus difficile de l'exiger avec les bénéficiaires.

## Masques

Votre institution dispose de masques de protection qui vous sont destinés en cas de besoin et pour votre usage professionnel seulement.

HER et Schulheim : un premier set de 10 masques vous sera donné pour la rentrée du 11 mai 2020. Ils sont ensuite disponibles chez les responsables pédagogiques.

D'une manière générale, il n'est pas attendu que nos bénéficiaires portent des masques.

- ⇒ Principe de port des masques **pendant les circulations** dans la fondation : chaque collaborateur **porte un masque** quand il circule dans les couloirs de la Fondation.
- ⇒ Principe du port des masques pour les collaborateurs dans une situation où tous sont bien portants (à l'intérieur de la classe, du groupe, du bureau):
  - Si le travail est possible avec respect de la distance de 2 m : pas de masque
  - Si la distance de 2m ne peut pas être respectée : le collaborateur porte un masque, à raison de **1 masque par ½ journée de travail**.
- ⇒ Principe du port des masques dans une situation de suspicion: port de masque à raison de 1 masque par ½ journée de travail.
- ⇒ Principe du port de masque dans une situation de Covid19 attestée chez un bénéficiaire : les mesures sont tout à fait différentes et ne concernent que le Homato, et les groupes des Homes Ecoles. Se référer alors à vos responsables pédagogiques.

## Habit de travail

- ⇒ Nous vous recommandons
  - de quitter vos habits de travail à votre domicile et non pas à la fondation.
  - d'attacher vos cheveux pendant votre travail.

## 2. Visites auprès des bénéficiaires dans les institutions, stages d'observation, traitements physio des externes

**D'une manière générale, le personnel prend rendez-vous avec ses collègues et sa direction par mail et évite au maximum les contacts physiques.**

### Homato

L'institution dispose d'informations spécifiques pour les groupes et leurs visites : s'y référer.

### Pour Schulheim et Home École Romand

Les visites sont à annoncer à la réception ; l'enseignant ou éducateur accueille et ramène son visiteur à la réception. Le visiteur adulte porte un masque et se désinfecte les mains à l'entrée.

### SEI

Les visites dans les familles ont fait l'objet également de mesures de protection. Se référer au document correspondant.

### CTTS

Les patients ambulatoires s'annoncent auprès du thérapeute concerné qui vient les chercher dans le hall d'entrée du bâtiment 5.

### 3. Organisation des transports

Les informations ci-après sont toutes réunies en tableau pour plus de simplicité.

#### Principe

Il n'y a pas de limitation du nombre d'enfants des écoles dans les transports.

La circulation croisée des collaborateurs et des bénéficiaires est à proscrire

Transport des adultes du Homato : 4 bénéficiaires et un chauffeur.

Sociétés de transports	les mêmes qu'actuellement
Fourniture de masques aux chauffeurs	oui, par les Buissonnets, à raison d'un masque/jour/chauffeur. Visières en plexi : pas recommandé (trop de manipulations)
Désinfection des bus	2x/jour, par le chauffeur ou la société de transport, juste après le départ (déchargement) des passagers
Nombre de bénéficiaires dans un bus	Selon le plan d'organisation des transports adapté à la situation actuelle.
Chargement / déchargement Bus	<p>Pour les écoles : les bus déchargent au parking 3 (entrée principale). Le chargement et déchargement se fait devant la porte, un bus à la fois.</p> <p>L'enseignant attend sa classe sur le parking de manière à être réparti dans l'espace et non pas dans un endroit fermé. L'enseignant va chercher son ou ses élèves au bus et les fait sortir. Le chauffeur ne sort pas du bus.</p> <p>Pas plus de 3 bus en déchargement ou chargement sur la place de parc devant l'entrée principale parking 3.</p> <p>Les bus en attente gardent les portes fermées.</p> <p>Pour le Homato : Les transports chargent et déchargent les personnes selon le mode usuel.</p>
Chargement / déchargement Parents	Les parents descendent vers le parking 5, font la boucle et déchargent à hauteur de la déchetterie.
Parking collaborateurs	<p>De 07h45 à 09h00 et de 15h15 à 16h30, l'accès au parking de la Fondation par l'entrée principale est fermé aux collaborateurs. Veuillez utiliser en priorité le parking vers le bâtiment 5.</p> <p>Pas de mesures spéciales pour le parking du Homato.</p> <p>Nous vous demandons de privilégier la mobilité douce pour vos accès à la fondation.</p>

#### 4. Circulation piétonne sur le site de la Fondation

Circulation dans le hall d'entrée, couloir 3 et cafeteria :

La porte d'entrée du bâtiment 3 est fermée, et son accès se fait sur clés badges.

Le principe est que les attroupements sont à proscrire, qu'il s'agisse de l'accueil des élèves, près de la machine à café, ou pour l'accès à la réception par exemple.

Dans ces lieux des circulations à sens unique ont été mises en place.

Il n'y a plus d'activités dans les couloirs 3 et 4.

#### Cafeteria et salles à manger

Machine à café et machine à snacks	Elles sont fonctionnelles. Un couloir ruban est mis en place pour que les gens ne stationnent pas devant, mais se servent et partent immédiatement en respectant les distances de sécurité, et en suivant la circulation à sens unique.
Cafeteria	Fermée en dehors de l'ouverture pour les repas. Accès interdit aux externes. Pas de vente de viennoiseries, croissants. Ceux-ci seront placés dans la machine à snack.
Salles à manger ABCD utilisées par les enfants	Les capacités seront réduites. 2 services seront donc organisés selon les horaires suivants : Salles C/B/D : Premier service : 11h15 durée 25 min Deuxième service : 11h50 Salle A : Premier service : 11h30 Deuxième service : 12h (pour que le SH ne croise pas le HER) <b>Les plats sont amenés sur la table par la dame de cafeteria. L'enseignant/éducateur sert les enfants. Pour ce faire, il est muni de gants et d'un masque (gants fournis avec les repas).</b> Entre chaque repas un passage de nettoyage/désinfection sera fait par l'équipe de la cafeteria. Attention aux accès pour les salles à manger à respecter comme indiqué sur le plan "organisation des repas » établi par l'intendante, à l'attention du SH et HER.
Zone chapelle de la Cafétéria : repas pour les ados	<i>Zone chapelle</i> : repas des ados. Tables doubles à 3 personnes maximum. <b>Les plats sont amenés sur la table par la dame de cafeteria, pas de self-service. L'enseignant/éducateur sert les enfants. Pour ce faire, il est muni de gants et d'un masque (gants fournis avec les repas).</b> 2 services seront organisés avec marquage sur table de manière à respecter les 2 m de distance. Les 2 services seront organisés à : Premier service : 11h30 Deuxième service : 11h50

Cafeteria pendant les heures de repas pour les collaborateurs

*Zone collaborateurs* : Les tables sont positionnées et marquées de manière à respecter les distances. L'entrée à la zone cafeteria est limité par un ruban.

Le nombre maximum de personnes mangeant en même temps est de **20**. Un contrôle sera fait sur place par l'intendance.

3 services seront organisés :

Premier service : de 11h15 à 11h45 (jaune)

Deuxième service : de 11h50 à 12h20 (vert)

Troisième service : de 12h25 à 12h55 (bleu)

Entre chaque service les tables seront nettoyées/désinfectées par l'intendance.

Inscription à un service : pour que chacun ait une place, des paquets de **20 jetons** seront édités par date avec une couleur pour chaque horaire. A demander à la réception par téléphone : la réceptionniste établit la liste par service. Un repas dure au maximum 25 minutes. (1 jeton = 1 place même si on amène son Tupperware !).

Repas aux étages ou en classe ou dans les groupes

pas de changement

Les repas seront livrés comme avant. Le chariot est déposé dans le corridor **par les enseignants/ éducateurs, et l'équipe HTN revient chercher le retour des repas et la vaisselle à l'étage**, ceci pour limiter au maximum les déplacements des éducateurs, enseignants et élèves.

## Réception

Les horaires d'ouverture sont les horaires normaux dès le 4 mai, soit :

**Lundi à vendredi de 07.45-11.45 et 13.30-17.00**

Les institutions ont accès à la réception selon les jours suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7.45 – 11.45	HER	HOMATO	HER	SH	SG
13.30 – 17.00	SH	SEI-CTTS	SG	HOMATO	SEI-CTTS

En dehors de ces jours, les demandes se font uniquement par mail et téléphone.

Les équipes de direction des institutions ont accès tous les jours à la réception.

## Locaux communs

---

Piscine, salle de gym	Fermées La salle de gym en elle-même (et non pas les vestiaires) peut être utilisée comme lieu de détente. Les leçons de gym peuvent être maintenues avec un horaire convenu avec le prof de sport, une seule classe à la fois (et sans utilisation des vestiaires).
Snoezelen	ouvert, avec limitation du nombre de passages à une classe le matin et une l'après-midi. Désinfection après chaque utilisation : par les éducateurs / enseignants. Désinfection 2x/jour : par HTN
Salle polyvalente du Homato	utilisation restreinte au Homato pour cette période. Accessible pour les parents et visiteurs en très petits groupes selon concept Homato avec accès uniquement par l'extérieur.
Salles de séances bât 3	Les deux salles de séance du rez bâtiment 3 sont réservées uniquement aux <b>réunions</b> des directions. Il est interdit de les utiliser pour des pauses, jeux, gouters, etc.
Salle de théâtre	Utilisée <b>uniquement pour des réunions</b> et pas pour des pauses d''élèves ou autres activités. Elle est équipée pour 5 personnes.
Places de jeux et de récréation	<b>Limitées par principe à une classe à la fois.</b>
Buisso'Shop	Fermé Les <b>commandes</b> seront à faire par mail à l'intendante. Attention à indiquer les codes correctement ; les commandes sans codes ne seront pas honorées, la liste est sur ClassOff. La marchandise sera livrée comme suit: <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les groupes : posée dans le chariot à linge propre,</li><li>- pour les classes : livrée en classe pour éviter les déplacements des personnes</li></ul> <b>Articles d'incontinence</b> Pour les commandes ou livraison : pas de changement
Classes et groupes	Demandes spéciales d'aménagement / demandes d'acquisitions nouvelles : en raison du peu de temps à dispo et surtout du manque de stocks des fournisseurs, il faudra limiter au maximum les demandes spéciales pour cette période de déconfinement.

---



## 5. Nettoyages

D'une manière générale, les **nettoyages** sont intensifiés sur certaines zones de la Fondation.

Groupes de vie des homes écoles	Tous les jours du lundi au vendredi Pour les groupes ouverts 7/7 : un passage le samedi si besoin (selon nombre de bénéficiaires présents)
Groupes de vie du Homato	Tous les jours sauf dimanche
Centre de jour du Homato Sanitaires	5jours /7
Salles à manger	Tous les jours (toute la fondation)
Couloirs	Idem Idem

<b>Désinfection</b> des points de contacts	Dans tous les locaux nettoyés, soit : Chambres des groupes : 1 x semaine Les classes : 1 x jour Les sanitaires communs : 2 x par jour CTTS, salles de thérapies : 1 x jour (les thérapeutes désinfectent également les équipements utilisés) Snoezelen : 2 x par jour Ascenseurs (points de contact) et mains-courantes : 2 à 3 fois jours Les bureaux : 1 x semaine (si on y arrive)
--	--

## 6. Particularités de mon institution.

### Home-Ecole Romand et Schulheim

Principe de base à respecter en tout temps : pas de contact entre les classes/groupes. Les stagiaires restent toute la journée avec leur classe. Les groupes de compétences sociales/théâtre sont annulés, ainsi que les thérapies avec des élèves provenant de différentes classes. Etc...

- Le local de musique est fermé.
- Les enseignants prennent contact avec Hervé et Stéphane pour organiser un nouvel horaire, une seule classe à la fois.
- La salle Snoezelen n'est pas utilisée jusqu'à nouvel ordre. Les responsables organiseront la suite.
- Les thérapies psychopédagogiques individuelles sont maintenues. Les thérapeutes assurent les trajets à l'aller et au retour. Les thérapeutes contactent la personne de référence de l'enfant dans le but d'organiser la suite de la prise en charge et peuvent continuer les passages en classe.
- Thérapies médicales du CTTS : les physio- et ergothérapeutes contactent la personne de référence de l'enfant dans le but d'organiser la suite de la prise en charge.
- Après utilisation d'un local commun, les utilisateurs sont responsables de sa désinfection (points de contact)
- La distance sanitaire n'a pas à être respectée entre les élèves.
- L'organisation de la journée est complètement modifiée. Il y aura une seule classe par cour de récréation. Un plan des pauses et repas est à disposition.

## Annexe 1 : Liste des catégories de risques médicaux.

(source : Médecin Cantonal, 24.04.2020)

Verordnung

AS 2020

### **Catégories de personnes vulnérables**

#### **1. Hypertension artérielle**

- - Hypertension artérielle avec atteinte d'organes cibles
- - Hypertension artérielle résistante au traitement

#### **2. Maladies cardiovasculaires**

##### **2.1 Critères généraux**

*Annexe 6 (art. 10b, al. 3)*

- Classe fonctionnelle NYHA II et NT-Pro BNP > 125 pg/ml
- Patients ayant 2 facteurs de risques cardiovasculaires (dont du diabète ou de l'hypertension artérielle)
- Antécédent d'attaque cérébrale et/ou vasculopathie symptomatique
- Insuffisance rénale chronique (stade 3, DFG <60ml/min)

##### **2.2 Autres critères**

###### **2.2.1 Maladie coronarienne**

- SCA (STEMI et NSTEMI) au cours des douze derniers mois
- Syndrome coronarien chronique symptomatique malgré un traitement médical (indépendamment de toute revascularisation préalable)

###### **2.2.2 Maladie des valves cardiaques**

- Sténose valvulaire congénitale et/ou régurgitation associée à au moins un critère général
- Sténose modérée ou sévère et/ou régurgitation
- Tout remplacement valvulaire chirurgical ou percutané

###### **2.2.3 Insuffisance cardiaque**

- Patient de la classe fonctionnelle NYHA II ou NT-Pro BNP > 125pg/ml malgré un traitement médical de toute FEVG (ICFEP, ICFEI, ICFER)
- Cardiomyopathie de toute origine
- Hypertension artérielle pulmonaire

###### **2.2.4 Arythmie**

- Toute arythmie (bradycardie / tachycardie) associée à un critère général
- Fibrillation atriale
- Implantation préalable d'un stimulateur cardiaque (y c. implantation d'un appareil d'ICD et/ou de CRT) associée à un critère général - Ablation préalable associée à un critère général

### **2.2.5 Adultes atteints d'une maladie cardiaque congénitale**

- Toute maladie cardiaque congénitale -

### **3. Maladies respiratoires chroniques**

- Maladies pulmonaires obstructives chroniques, stades II-IV de GOLD
- Emphysème pulmonaire
- Asthme bronchique non contrôlé, notamment sévère
- Maladies pulmonaires interstitielles
- Cancer actif des poumons
- Hypertension artérielle pulmonaire
- Maladie vasculaire pulmonaire
- Sarcoïdose active
- Fibrose kystique
- Infections pulmonaires chroniques (mycobactérioses atypiques, bronchectasies, etc.)
- Patients sous assistance respiratoire
- Apnée du sommeil en cas de présence d'autres facteurs de risque (p. ex. obésité)

### **4. Diabète**

- Diabète sucré, avec complications tardives ou une HbA1c > 8%

### **5. Maladies/traitements qui affaiblissent le système immunitaire**

- Immunosuppression sévère (p. ex. CD4+ < 200/μl)
- Neutropénie ≥ 1 semaine
- Lymphocytopénie < 0.2x10<sup>9</sup>/L
  
- Immunodéficiences héréditaires
- Prise de médicaments qui répriment les défenses immunitaires (p. ex. prise de glucocorticoïdes, d'anticorps monoclonaux, de cytostatiques, etc. durant une longue période)
- Lymphomes agressifs (tous les types)
- Leucémie lymphatique aiguë
- Leucémie myéloïde aiguë
- Leucémie aiguë promyélocytaire
- Leucémie polylmphocytaire T
- Lymphome primitif du système nerveux central
- Transplantation de cellules souches
- Amyloïdose (amyloïdose à chaînes légères [AL])
- Anémie aplasique sous traitement immunosuppresseur
- Leucémie lymphatique chronique
- Asplénie / splénectomie
- Myélome multiple
- Drépanocytose

### **6. Cancer**

- Cancer en traitement médical

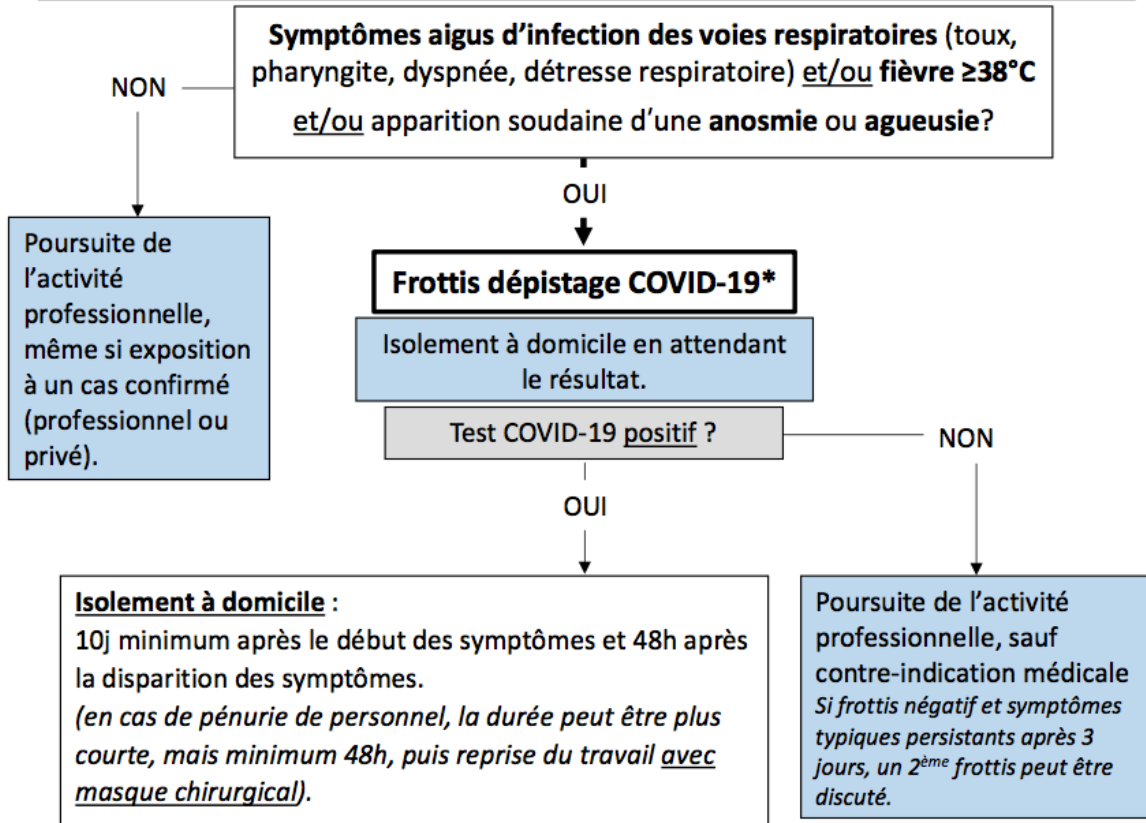


Service du médecin cantonal  
Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

## Critères de screening pour un test COVID-19 pour le personnel de santé (hors HFR)

Est défini comme personnel de santé :

- Personnel travaillant dans une structure de soins, en contact direct avec les patient-e-s.
- Personnel des établissements médico-sociaux en contact direct avec les résident-e-s et les patient-e-s.
- Personnel des filières COVID-19.



\* Les frottis pour le personnel de santé devraient être effectués préférentiellement dans leurs institutions (médecin répondant ou MedHome), dans les cabinets médicaux et dans les filières COVID-19 du canton. Les frottis concernant le personnel de l'HFR-Fribourg se fait uniquement sur le site de Fribourg.

Le personnel sans contact avec des patient-e-s suit les directives habituelles concernant les frottis et la durée d'isolement.